



NSF : 415

CPF : 202

Formacode : 15091

Cadre réglementaire du bilan de compétence

Loi du 31 décembre 1991

Loi 2018-771 du 5 septembre
2018

Articles : L6313-1, L6313-4 et
R6313-4 à 6313-7 du code du
travail

CONDITIONS D'ADMISSION

- Entrées et sorties permanentes

Possibilité
d'accompagnement
à distance

BILAN DE COMPETENCE SPÉCIAL CADRE



OBJECTIF : Mettre en place un plan d'action professionnel

- Proposer un accompagnement adapté aux profils cadre (méthodes, outils, connaissance des métiers et des compétences attendues).
- Faire le point sur sa carrière.
- Co-construire des stratégies d'avenir professionnel adaptées à ses envies, ses besoins et le marché du travail.

DUREE ET ORGANISATION

Entre 18h et 24h étalées sur 2 à 3 mois **8 à 10 rendez-vous en moyenne**

Nous travaillons en «regard pluriel » c'est-à-dire que le bénéficiaire a un conseiller référent tout au long du bilan, mais il a également contact avec un 2ème conseiller pour 1 à 2 RDV (Psychologue du travail habilité à utiliser des tests psychométriques ou CIP).

Cette modalité permet d'avoir un double regard sur son projet, mais également un travail interne des équipes pour suivre et améliorer les accompagnements en cours.

Le conseiller bilan est dans une relation de travail conjointe avec le bénéficiaire, nous effectuons ensemble les étapes du bilan (préalablement définies lors d'un entretien de pré-analyse de la demande) - Détermination conjointe des étapes à mettre en œuvre et des moyens à mobiliser pour atteindre ses objectifs (avant le début du bilan, au montage du dossier) - Analyse de la demande et des éléments déclencheurs du bilan, de ses besoins et identification des objectifs personnalisés.

Les RDV sont tous en entretien individuel, les méthodes utilisées sont liées aux différentes techniques d'entretien et d'accompagnement issus des méthodologies de psychologie du travail et d'orientation.

Une des spécificités de nos accompagnements cadre est de mobiliser la méthode dite de « **la navigation professionnelle** » issue des travaux de G.LEBOTERF.

Le degré de guidance dépend de l'autonomie du bénéficiaire.

- **Des conseillères psychologues du travail formées aux problématiques de santé au travail et risques psycho-sociaux.**



- Supports adaptés en fonction des besoins
- Durées des RDV adaptés aux problématiques physiques et de fatigabilité.

FINANCEMENT

Coût pédagogique pris en charge par CPF : 81,25€ de l'heure soit 1950€ pour 24 heures

Retrouvez les liens CPF pour vous inscrire directement sur notre site internet

PROGRAMME DE L'ACCOMPAGNEMENT

Phase préliminaire :

- co-analyse de la demande, des besoins et co-construction du planning

Phase d'investigation :

- Faire le point sur sa carrière, repérer des éléments de sa valeur professionnelle pour se remettre en dynamique, retrouver confiance en ses compétences ou identifier celles à développer, préparer son entretien professionnel, négocier une évolution..
- Construction d'un projet professionnel (reconversion, évolution interne, mobilité externe) et/ou évaluer sa faisabilité
- Se reconverter en tenant compte de ses envies, capacités et besoins
- Se reconverter en tenant compte des problèmes de santé et inaptitudes
- Faciliter des choix de carrière ou de mobilité
- Sécuriser son avenir professionnel
- Prévenir une usure professionnelle
- Construire un plan de retours à l'emploi après un arrêt
- Evaluer ses soft-skills
- Repérer les besoins en compétence liés à l'évolution de son métier et ses missions
- Elaborer un plan de professionnalisation adapté à un parcours cadre
- Faciliter la mise en œuvre d'une démarche de validation d'acquis professionnels
- Evaluer les freins à l'insertion et faciliter la reprise d'emploi
- Construire un projet de mobilité à l'international
- Evaluer l'opportunité de créer une entreprise, de devenir pluriactif
- Comprendre les blocages ressentis dans son travail et identifier des solutions

Phase de conclusion :

- Co-rédaction des conclusions du bilan (document de synthèse)

APRES L'ACCOMPAGNEMENT

La définition d'un ou plusieurs projets réaliste(s) et réalisable(s) adaptés à vos besoins et à votre bassin d'emploi ainsi que l'atteinte d'objectifs sous-jacents tels que : - Remise en dynamique individuelle - Reprise de confiance en soi - Outils de mobilité créés et validés pour mettre en œuvre les projets ou la recherche d'emploi - Informations exhaustives et actualisées (métiers, marché du travail, santé, formation ..) - Plan d'action qui détaille les démarches à effectuer et les financements à mobiliser si besoin, en lien avec les offres spécifiques d'accompagnement cadre (APEC, APECITA ...).

Il vous sera remis en fin de bilan une attestation de participation et un document de synthèse. Ce document sert à restituer les informations que vous vous serez approprié au cours des différentes étapes du bilan. Il permet de mettre en perspective les projets sur une échelle temporelle, par la prise en considération des éléments recueillis dans l'environnement et l'élaboration des différentes stratégies d'actions pour atteindre les objectifs de son bilan.

Il est surtout rédigé dans l'optique d'aider le salarié dans son projet (usage social). Le document de synthèse ne sera remis qu'au bénéficiaire. Le centre détruira tout document relatif au salarié, dès la fin de la prestation, sauf accord express de celui-ci pour les conserver pendant un délai légal d'un an.



Paroles De bénéficiaires

*Un véritable questionnaire
sur mes intérêts et mon
projet m'a permis de vraiment
cibler mes attentes*



Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et un Référent Handicap est présent sur le Campus.



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
BILANS DE COMPÉTENCES
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

